

**TROPHÉE Fémina 2013**  
**18<sup>e</sup> édition**

**TROPHÉE Françoise Trézequet**

**RÈGLEMENT du Trophée Fémina, compétition par équipes**

**Introduction :**

*Pour cette 18<sup>ème</sup> édition, la Fémina évolue !*

Désormais, elle est co-organisée par la **section Golf de l'ASPTT Paris**, représentée par son président, Bertrand Szechter,

et la **section Golf de l'Amicale Sportive d'Air France Orly**, représentée par son président, Philippe GRAS.

Elle se déroulera sur **3 tours** avec quelques surprises et une remise des prix lors du dernier tour sur le golf de Lésigny.

***Il est donc important de bien lire ce règlement qui comporte un certain nombre d'évolutions par rapport aux années précédentes.***

**ARTICLE - I - Participantes**

L'épreuve est exclusivement réservée aux **femmes**, elle est ouverte à toutes les **Associations Sportives d'Entreprises affiliées à la Fédération Française de Golf ayant leur siège sur le territoire des Ligues de Paris et d'Île de France**.

Chaque association pourra être représentée par **une ou plusieurs équipes avec un maximum de 3 équipes**.

Le champ des joueuses sera limité à 84 par tour. En cas de dépassement, la priorité sera donnée au nombre d'AS d'entreprises représentées, puis au nombre d'équipes par entreprise, puis au nombre de joueuses individuelles.

**ARTICLE – II – Déroulement de l'épreuve**

L'épreuve se déroulera en **stableford** sur **3 tours**.

Chaque équipe comprend trois joueuses (ou au minimum 2 joueuses) qui doivent être en possession de la **licence FFGolf 2013**, du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition et **être membre** de l'Association Sportive de l'entreprise.

L'index de la joueuse pris en compte sera celui figurant dans Fléole la veille de la compétition.

Les joueuses ayant un index supérieur à **36,0** pourront participer mais joueront avec un index de 36,0 (le calcul du nouvel index se faisant ensuite avec l'index réel de la joueuse).

**Un classement sera fait en net et en brut.**

Pour chaque tour, des points seront attribués à chaque équipe selon la grille suivante :

1 <sup>ère</sup> : 26	5 <sup>ème</sup> : 16	9 <sup>ème</sup> : 12	13 <sup>ème</sup> : 8	17 <sup>ème</sup> : 4	21 <sup>ème</sup> : 0
2 <sup>ème</sup> : 23	6 <sup>ème</sup> : 15	10 <sup>ème</sup> : 11	14 <sup>ème</sup> : 7	18 <sup>ème</sup> : 3	Suivantes : 0
3 <sup>ème</sup> : 20	7 <sup>ème</sup> : 14	11 <sup>ème</sup> : 10	15 <sup>ème</sup> : 6	19 <sup>ème</sup> : 2	
4 <sup>ème</sup> : 18	8 <sup>ème</sup> : 13	12 <sup>ème</sup> : 9	16 <sup>ème</sup> : 5	20 <sup>ème</sup> : 1	

**Le classement final sera fait sur le total des points des 3 tours.**

Les équipes ex-aequo seront départagées de la façon suivante :

Sur chaque tour : par le score de la 3<sup>ème</sup> carte, puis des 9 derniers trous, puis les 6 derniers trous et ainsi de suite.

Sur le total des 3 tours, le départage se fera sur **le nombre de points obtenus lors du dernier tour.**

#### **ARTICLE -III- Comité de l'épreuve**

Le comité, composé d'un arbitre, de la commission sportive de l'ASPTT PARIS golf des CORBUCHES et de la commission sportive ASAF Orly, décidera souverainement sur tous les litiges qui lui seront soumis et peut exiger la présentation des justificatifs de l'appartenance d'une joueuse à l'Association Sportive qu'elle représente.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours de la compétition pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).

#### **ARTICLE - IV – Résultats individuels**

Les résultats individuels de chaque tour de cette compétition seront transmis à la FFGolf pour mise à jour des index des joueuses.

#### **ARTICLE - V – Calendrier et parcours**

Le 1<sup>er</sup> tour se déroulera **le samedi 13 avril** sur :

*Le Golf **National, parcours de l'Aigle***

Adresse : 2 Ave du Golf, 78286 Guyancourt

Tel : 01 30 43 36 00

Le 2<sup>ème</sup> tour se déroulera, avec départ en « shot gun », **le samedi 1<sup>er</sup> juin** sur :

*Le golf de **Greenparc,***

Adresse : Route de Villepecle, 91280 Saint-Pierre du Perray

Tel : 01 60 75 40 60

Le 3<sup>ème</sup> tour se déroulera, avec départ en « shot gun » à 8H30, **le samedi 28 septembre** sur :

*Le golf de Lésigny.*

Adresse : Ferme des Hyverneaux, 77150 Lésigny.

Tel : 01 60 02 17 33.

Il sera suivi d'un repas et de la remise des prix.

### **ARTICLE - VI – Repères des départs**

Les départs se feront des repères **rouges** pour les golfs de l'Aigle et de Greenparc, et des repères **bleus** pour le golf de Lésigny.

### **ARTICLE - VII – Tarifs**

Les frais d'inscription seront de :

- 60 € pour **une équipe inscrite**,
- 90€ pour **2 équipes**, 120€ pour **3 équipes**,
- une participation de 20 € pour une **inscription individuelle supplémentaire**.

Montants des green-fees :

**1<sup>er</sup> Tour Golf National : 55 € par joueuse à régler à l'ordre de l'ASPPT Paris, section golf,**

**2<sup>ème</sup> Tour Golf de Greenparc : 55€ par joueuse à régler à l'ordre de l'ASAF Golf Orly,**

**3<sup>ème</sup> Tour Golf de Lésigny : 55 € par joueuse (comprenant également le déjeuner final) à régler à l'ordre de l'ASPPT Paris, section golf.**

Les green-fees devront être réglés au plus tard le jour de la compétition et donneront lieu à une facture.

### **ARTICLE - VIII - Inscriptions**

La date limite d'inscription des équipes est le **jeudi 28 mars 2013**.

Les engagements peuvent être envoyés par courriel :

**[golf.corbuches@wanadoo.fr](mailto:golf.corbuches@wanadoo.fr)**

Puis, ensuite, confirmés par courrier à l'aide de la fiche jointe à :

**ASPTT PARIS section GOLF,  
Ferme des Hyverneaux,  
77150 LESIGNY**

Accompagnés d'un chèque à l'ordre de l'ASPTT PARIS section GOLF, de **60 €, 90 € ou 120 €, en fonction du nombre d'équipes par Association, augmenté éventuellement des participations individuelles.**

Toute information complémentaire peut être demandée à Joëlle Goglu ([jo.goglu@orange.fr](mailto:jo.goglu@orange.fr)) ou Philippe Gras ([philgras@orange.fr](mailto:philgras@orange.fr))

Les capitaines des équipes devront communiquer la liste des joueuses avec **leurs numéros de licence et leurs Index**, selon le formulaire ci-joint, au plus tard 9 jours avant chacun des tours, c'est-à-dire :

Avant le jeudi **2 avril pour le 1<sup>er</sup> tour**.

Avant le jeudi **23 mai pour le 2<sup>ème</sup> tour**.

Avant le jeudi **19 septembre pour le 2<sup>e</sup> tour**.

#### **ARTICLE - IX - Récompenses**

Le Trophée Fémina sera confié pour un an à l'équipe gagnante en « **Net** » qui devra le rapporter lors de la remise des prix l'année suivante.

Les joueuses des trois premières équipes en « **Net** » seront récompensées.

L'équipe gagnante en « brut » sera également récompensée.

#### **ARTICLE - X – Règles applicables**

Pour les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait application du règlement général des épreuves fédérales amateurs.

Nb : Nous appliquerons les règles locales fédérales dans lesquelles les appareils de mesure n'indiquant que la distance, sont autorisés (tout appareil ayant d'autres fonctionnalités, comme les smartphones, même si ces fonctionnalités ne sont pas activées, sont interdits).

## RÈGLEMENT du Trophée Françoise Trézequet, challenge individuel

Toutes les participantes au trophée Fémina joueront de fait le Trophée Françoise Trézequet, à **condition d'avoir participé au moins à l'un des deux premiers tours et au 3<sup>ème</sup> et dernier tour.**

A elles, pourront se joindre toutes les joueuses des associations autorisées, qui le désireront et qui s'inscriront auprès du secrétariat ASPTT, soit par courrier soit par mail (golf.corbuches@wanadoo.fr) avant 2 avril 2013.

L'index de la joueuse pris en compte sera celui figurant dans Fléole la veille de la compétition. Les joueuses ayant un index supérieur à 36,0 pourront participer mais joueront avec un index de 36,0 (le calcul du nouvel index se faisant avec l'index réel de la joueuse).

**Cette compétition permet la participation de joueuses d'Associations Corporatives d'Entreprises qui ne disposent pas d'un effectif suffisant pour constituer une équipe.** Les participantes individuelles doivent être membres de l'Association. Elles peuvent être salariées de l'entreprise, retraitées, conjointes de salariés ou membres agréés de l'Association.

Le classement individuel cumulera le meilleur score des 2 premiers tours avec le score du dernier tour, disputés en stableford.

En cas d'égalité, le score du troisième tour servira au départage suivant les règles habituelles sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.

Une seule série sera constituée.

Les lauréates seront récompensées en même temps que celles de la Fémina. Seront récompensées, les 3 premières joueuses en « **Net** » et la meilleure joueuse en « **Brut** ».